

« effet paralysant » sur la réglementation sociale ou environnementale sont contestés. Cela ne veut pas dire qu'une poursuite de la clarification de ces dispositions — notamment des aspects liés aux procédures — n'améliorerait pas le chapitre 11, et le Canada y œuvre activement avec ses partenaires de l'ALENA. Nous travaillons également à une série de mesures visant à faciliter les mouvements transfrontaliers, qui sont plus importantes que jamais dans le sillage des attentats terroristes de septembre 2001. Nous avons l'intention d'exploiter toutes les possibilités offertes par les négociations de la ZLEA ou de l'OMC pour traiter des questions lancinantes telles que les subventions agricoles américaines, ou leurs procédures en matière de droits compensateurs et antidumping.

À l'avenir, la gestion des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis devra tenir compte de notre intégration économique croissante. Cela signifie que le gouvernement doit gérer les différences dans les politiques sociales, culturelles et économiques. Nous devons également déterminer s'il est possible de réduire les différences par l'harmonisation, la coopération au plan réglementaire et les compromis mutuels, ou s'il faut simplement vivre avec ces différences. Quel que soit le scénario, le Canada est confronté à un triple défi dans cette relation :

- Nous devons traditionnellement déployer de nombreux efforts pour attirer l'attention des responsables politiques américains, surtout au Congrès, dont les priorités sont généralement d'ordre national.
- Dans la mesure où des préoccupations telles que la sécurité nationale permettent encore au gouvernement américain de regarder au-delà de ses frontières, de nombreux rivaux cherchent à attirer son attention — le Mexique, par exemple.
- Nous ne pouvons pas nous appuyer sur un consensus solide ici-même. Par exemple, certains voient dans l'harmonisation des règles l'imposition de la volonté américaine et le renoncement aux solutions et aux valeurs canadiennes; ces divergences risquent de retarder la recherche de solutions novatrices construites sur ces valeurs.

En résumé, la politique commerciale ne peut pas à elle seule traiter toutes les questions posées par ce type de relation, et ne détient certainement pas les solutions à tous les problèmes.

Les listes de priorités pour la politique commerciale canadienne doivent tenir compte du poids de nos relations avec les États-Unis, mais les choses ne s'arrêtent pas là. Après les États-Unis, les